

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 21 AVRIL 2026.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance extraordinaire ce 21 avril 2026.

Étaient présents à cette séance :

Le maire : Georges Bachand
Les conseillers/ conseillères : Blanche Parisée, poste 1
Lola Lebrasseur, poste 2
Dario Beudin, poste 3
Sont absent : Yann Rochepault, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de M Georges Bachand, maire.
Assistent également à la séance, Mylène Poirier, directrice adjointe

**CONSTATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal*, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Je, soussignée, Mylène Poirier, Directrice générale adjointe de la municipalité de de Rivière-Saint-Jean/Magpie,

- Certifie avoir convoqué tous les membres du conseil, annonçant la tenue de la présente assemblée,*
- Certifie avoir publié un avis public, annonçant la tenue de la présente assemblée et en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, 15 avril 2026.*

Dépôt du certificat d'avis de convocation

La directrice adjointe dépose le certificat de l'avis de convocation ainsi que le certificat de l'avis public annonçant la tenue de la présente assemblée.

RÉSOLUTION 52-26

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2026 à 19h00

RÉSOLUTION 53-26

**MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)-
PROCESSUS EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entreprendre un processus d'embauche rigoureux, impartial et conforme aux meilleures pratiques en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement professionnel pour les processus de recrutement et de sélection de cadres municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de retenir les services de la FQM afin d'assurer un processus d'embauche structuré, transparent et conforme aux exigences légales;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisé

IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour accompagner le conseil municipal dans l'ensemble du processus d'embauche d'un directeur général;

QUE le maire soit autorisé à signer tout document requis pour officialiser le mandat auprès de la FQM;

QUE les dépenses liées à ce mandat soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

54-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin

IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisé

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19 h 25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président M Georges Bachand déclare la séance levée à 19 h 25

Georges Bachad
Maire

Mylène Poirier
Directrice adjointe